

Tableau 7 :

**Indicateurs relatifs au secteur de la construction**

(en taux de variation annuel)

	2016	2016-T1	2016-T2	2016-T3	2016-T4	2017-T1
Production par jour ouvrable (pjo) - Total	3,7	4,7	2,0	3,1	8,0	-7,3
Heures travaillées	3,1	2,4	6,0	2,7	5,5	-2,6
Permis de bâtir	11,2	5,3	62,1	59,6	-24,1	

Sources : STATEC, calculs BCL.

Encadré 1 :

## INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE AU LUXEMBOURG : RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME VAGUE DE L'ENQUÊTE SUR LE COMPORTEMENT FINANCIER ET DE CONSOMMATION DES MÉNAGES AU LUXEMBOURG (LU-HFCS)

### INTRODUCTION

Cet encadré présente des statistiques sur les inégalités de revenu et de patrimoine entre les ménages au Luxembourg. À cette fin, il utilise les données de la 2<sup>e</sup> vague de l'enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages au Luxembourg (LU-HFCS), menée conjointement par la Banque centrale du Luxembourg (BCL) et le Luxembourg Institute for Socio-Economic Research (LISER)<sup>13</sup>. Cette enquête contient des informations détaillées sur la composition de la situation financière des ménages individuels.

### INÉGALITÉS DE REVENU

Le tableau 1 présente plusieurs mesures des inégalités de revenu (brut et net) pour les ménages au Luxembourg en 2014. Le revenu brut comprend le revenu salarial (ou d'activité pour les indépendants), le revenu des actifs financiers, le revenu des biens immobiliers et le revenu des retraites. Les transferts sociaux et les prestations de chômage sont par contre exclus. Le revenu net est quant à lui défini comme le revenu des ménages après prise en compte des impôts et transferts sociaux. Les trois premières lignes indiquent des rapports entre déciles permettant d'évaluer l'inégalité de la distribution. Par exemple, la première ligne indique le rapport entre le huitième décile de la répartition des revenus (80 % des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur) et le deuxième décile (20 % des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur). La deuxième ligne présente le rapport entre le neuvième et le cinquième décile (ce dernier représente la valeur médiane divisant la population en deux parties égales), tandis que la troisième ligne présente le rapport entre le neuvième et le premier décile. Tous ces rapports sont plus faibles pour le revenu net que pour le revenu brut, ce qui indique que le système fiscal au Luxembourg réduit les inégalités de revenus. Cependant, même en termes de revenus nets, le ratio P90/P10 indique que les 10 % des ménages les plus aisés gagnent un revenu au moins six fois plus élevé que celui des 10 % des ménages les plus modestes.

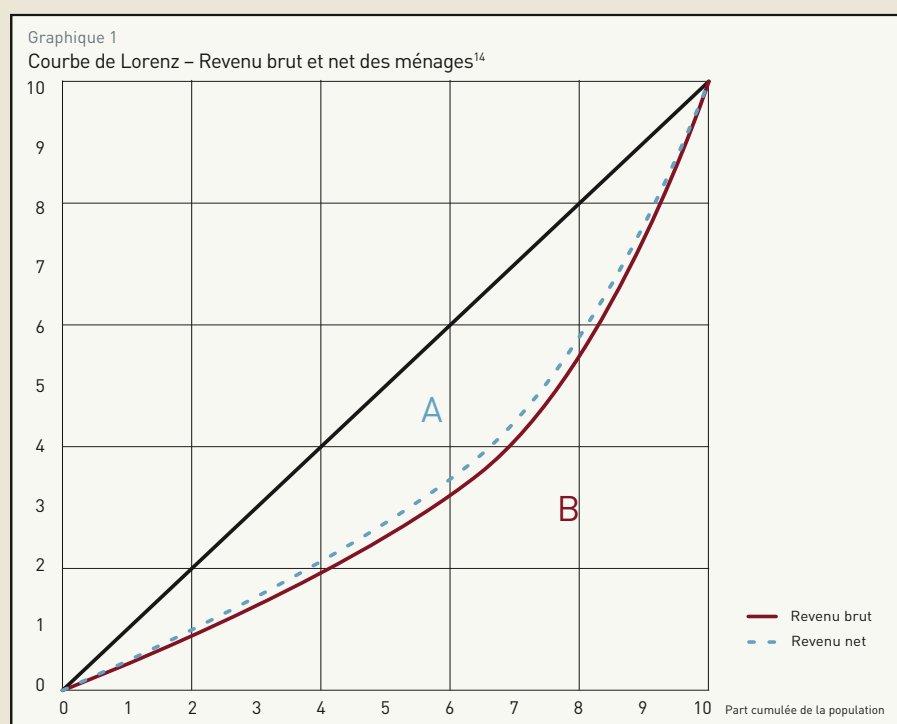
13 Voir aussi « L'enquête sur le comportement financier et la consommation des ménages - Résultats de la deuxième enquête », *BCL Bulletin* 2016/02, 41-51, et A. Girshina, T.Y. Mathä et M. Ziegelmeyer (2017): « L'enquête sur les finances et la consommation des ménages au Luxembourg : Résultats de la deuxième vague », Cahier d'Études de la BCL 106.

Tableau 1 :

## Mesures d'inégalité – revenu des ménages en 2014

	REVENU BRUT	REVENU NET
P80/P20	3,7	3,2
P90/P50	2,6	2,3
P90/P10	7,4	6,0
Coefficient de Gini	0,43	0,38
Indice de Hoover	0,30	0,27

Source : Calculs BCL basés sur la 2<sup>e</sup> vague de la LU-HFCS. Les données sont pondérées et à imputations multiples.



Source : Calculs BCL basés sur la 2<sup>e</sup> vague de la LU-HFCS. Les données sont pondérées et à imputation unique.

nombreux avantages, l'indice de Gini vérifie le principe des transferts (l'inégalité diminue toujours avec un transfert d'une personne riche à une personne pauvre et vice versa) et les principes d'invariance à l'échelle et à la population<sup>15</sup>. En outre, le coefficient de Gini se concentre sur le milieu de la distribution plutôt que sur ses queues, dont la forme est déterminée par des cas atypiques.

En comparant les courbes de Lorenz pour les revenus net et brut, on observe que le premier est plus proche de la ligne d'égalité parfaite. En effet, le coefficient de Gini est de 0,43 pour le revenu brut et de 0,38 pour le revenu net, ce qui confirme les effets redistributifs du système d'imposition et de transfert luxembourgeois.

14 Le coefficient de Gini correspond à la surface comprise entre la ligne d'égalité parfaite et la courbe Lorenz (A, pour le revenu net) divisée par la surface totale sous la ligne diagonale de 45 degrés (A + B).

15 Une mesure est invariante à l'échelle si le degré d'inégalité n'est pas affecté lorsque les unités de mesure changent, par exemple lorsque les revenus sont évalués en milliers ou centaines d'euros. Une mesure est invariante à la population si le degré d'inégalité n'est pas affecté quand la population est dupliquée.

La dernière ligne du tableau 1 indique l'indice de Hoover, également connu sous le nom d'indice Pietra-Ricci-Schutz-Hoover. Il est défini comme la part du revenu de la population totale qui devrait être redistribuée de la moitié la plus riche à la moitié la plus pauvre des individus afin d'atteindre l'égalité totale. Graphiquement, l'indice de Hoover correspond à l'écart maximal entre la courbe de Lorenz et la ligne égalitaire de 45 degrés. Ici aussi, l'inégalité est plus faible pour le revenu net que pour le revenu brut.

## INÉGALITÉS DE PATRIMOINE

Les inégalités de patrimoine sont plus difficiles à mesurer que celles de revenus. Par exemple, pour certains ménages le patrimoine net peut être négatif (alors que ceci est impossible pour le revenu) et ceci pose problème pour le coefficient de Gini qui n'est plus limité entre 0 et 1 dans ce cas. De plus, selon la théorie du cycle de vie, le patrimoine devrait être plutôt faible pour les jeunes, augmenter avec l'âge à mesure que les ménages progressent dans leur carrière professionnelle et finalement diminuer avec l'âge après la retraite. En conséquence, les inégalités de patrimoine peuvent différer entre périodes ou pays en fonction des différents profils d'âge ou de composition de la population. C'est pourquoi Cowell et Van Kerm (2015)<sup>16</sup> soulignent que le classement des pays dépend de la mesure d'inégalité utilisée.

Le tableau 2 présente les mêmes mesures d'inégalité calculées à partir du patrimoine net. Les colonnes correspondent à la première et la deuxième vague du sondage au Luxembourg et dans la zone euro dans son ensemble. Le patrimoine net des ménages est défini comme la somme des actifs réels (notamment le logement) et financiers, nette de tous les passifs (y compris la dette hypothécaire).

Tableau 2 :

### Mesures d'inégalités – Patrimoine net des ménages

	LUXEMBOURG		ZONE EURO	
	2010	2014	2010	2014
P80/P20	25,7	31,3	40,1	41,0
P90/P50	3,5	3,5	4,7	4,8
P90/P10	273,0	344,3	426,9	503,8
Coefficient de Gini	0,66	0,65	0,68	0,69
Indice de Hoover	0,47	0,46	0,50	0,50

Source : Calculs BCL basés sur la 2<sup>e</sup> vague de la LU-HFCS. Les données sont pondérées et à imputations multiples.

De manière générale, toutes les mesures d'inégalité prennent des valeurs plus élevées lorsque la distribution du patrimoine net remplace celle des revenus dans le calcul. Ceci suggère que le patrimoine est réparti de façon plus inégale que le revenu. Ainsi, dans le tableau 1 le rapport P90/P10 pour le revenu brut était de 7,4 en 2014, tandis que dans le tableau 2 il était de 344 pour le patrimoine net, en nette augmentation par rapport à la valeur de 2010. Le rapport P90/P50 pour le patrimoine net était quant à lui sensiblement inférieur, avec une valeur de 3,5, inchangé entre 2010 et 2014. Pour l'ensemble de la zone euro, le rapport P90/P10 a aussi augmenté, passant de 427 à 504, alors que le rapport P90/P50 est resté relativement stable.

Au Luxembourg, le coefficient de Gini pour le patrimoine net a légèrement diminué, passant de 0,66 en 2010 à 0,65 en 2014, alors qu'il a légèrement augmenté pour la zone euro sur la même période. Selon le coefficient de Gini, en 2014, les inégalités de patrimoine les plus élevées étaient en Irlande (0,75), en Allemagne (0,76) et en Lettonie (0,78). Parmi les pays participants à l'enquête en 2010, c'était l'Allemagne et l'Autriche qui avaient les coefficients de Gini les plus élevées (0,76 pour les deux)<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Cowell, F. and P. van Kerm (2015): 'Wealth inequality: A survey', *Journal of Economic Surveys* 29(4): 671-710.

<sup>17</sup> Voir HFCS Statistical Tables - Wave 1 and Wave 2, European Central Bank, April 2017.

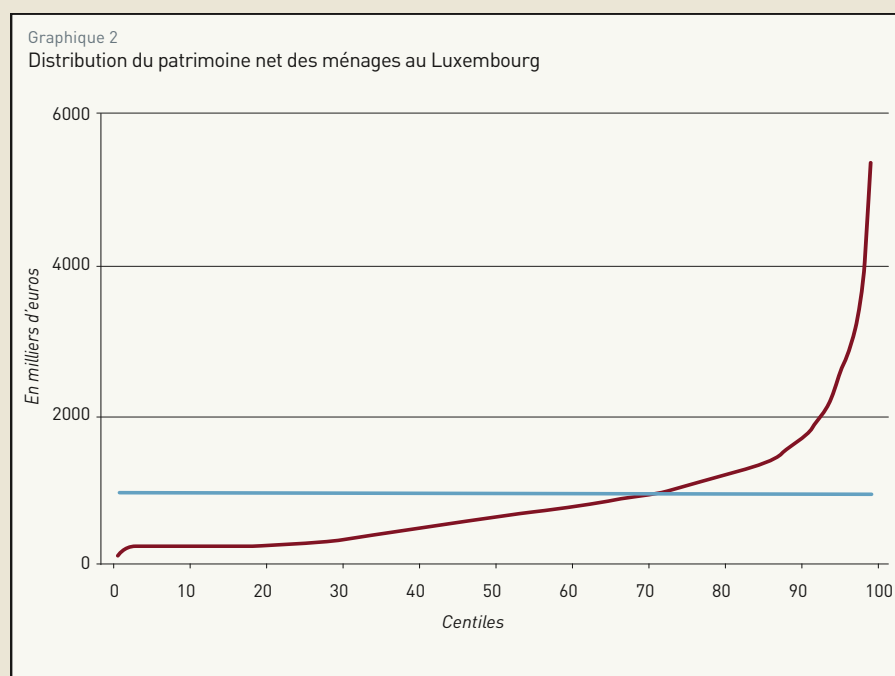
Tableau 3 :

**Parts du patrimoine net total détenues par les ménages les plus fortunés, en pourcentage**

	LUXEMBOURG		ZONE EURO	
	2010	2014	2010	2014
5 % supérieurs	40,2	36,5	37,3	37,8
10 % supérieurs	51,4	48,9	50,5	51,2
20 % supérieurs	66,8	64,7	67,8	68,4
50 % inférieurs	8,6	8,6	5,9	5,8

Source : Calculs BCL basés sur la 2<sup>e</sup> vague de la LU-HFCS et Eurosystem HFCS. Les données sont pondérées et à imputations multiples.

Pour affiner la comparaison entre le Luxembourg et la zone euro dans son ensemble, le tableau 3 présente les parts du patrimoine net total des ménages détenues par respectivement les 5 %, 10 %, 20 % et 50 % des ménages les plus fortunés. En



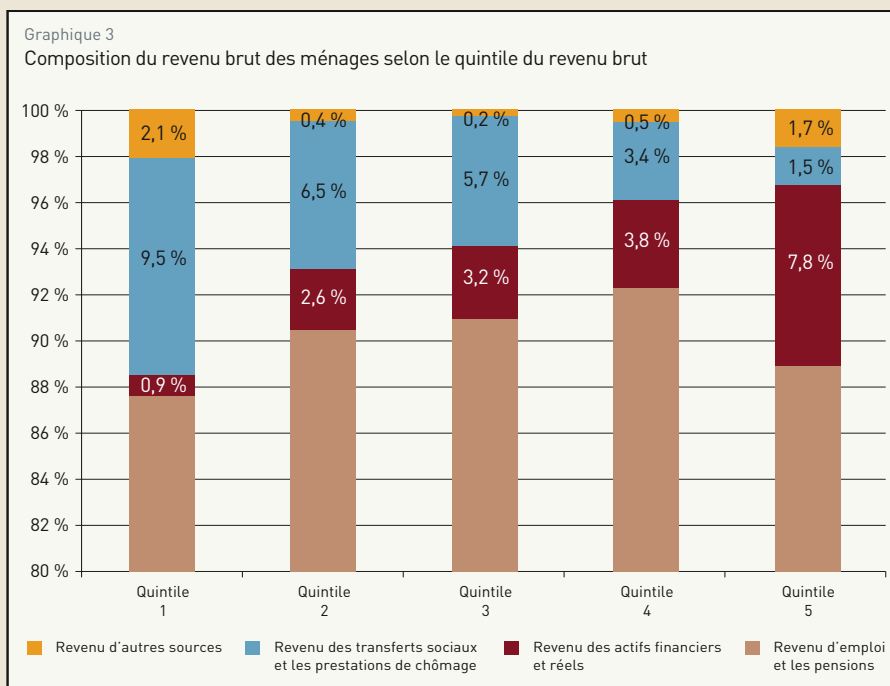
Source : Calculs BCL basés sur la 2<sup>e</sup> vague de la LU-HFCS. Les données sont pondérées et à imputations multiples.

2014 au Luxembourg, les 5 % des ménages les plus fortunés possédaient environ 37 % du patrimoine total, tandis que les 20 % les plus fortunés en possédaient près des deux tiers. Cette forte concentration au sommet de la répartition nette du patrimoine est visible dans le Graphique 2. Le patrimoine net moyen (la ligne bleue horizontale) était de € 768 400 en 2014, au-dessus du patrimoine net médian (P50 = € 437 510). Par contre, les 50 % des ménages les moins fortunés détenaient moins de 9 % du patrimoine net total. Ces indicateurs sont très proches de ceux de la zone euro dans son ensemble. On remarque aussi qu'entre 2010 et 2014, les parts détenues par les ménages les plus aisés ont légèrement augmenté dans la zone

euro, tandis qu'elles ont légèrement diminué pour le Luxembourg.

Les revenus et le patrimoine sont des variables fortement corrélées. Le graphique 3 décompose le revenu brut pour les différents quintiles de la population des ménages luxembourgeois en 2014. Le quintile 1 représente les 20 % des ménages aux revenus les plus faibles et le quintile 5 représente les 20 % des ménages aux revenus les plus élevés.

Dans chaque quintile, le revenu d'emploi représente la part principale du revenu brut total. Il inclut les revenus des employés, les revenus du travail indépendant et les pensions (publiques ou privées) reçues par les membres du ménage. La part des transferts sociaux est nettement plus élevée pour les ménages du premier quintile et plus faible pour le cinquième quintile. Les revenus du capital, c'est-à-dire des actifs financiers et réels, représentent moins de 4 % du revenu total pour les quintiles 1 à 4. En revanche, pour le dernier quintile ils représentent environ 8 % du revenu brut total. Ces ménages aux revenus les plus élevés possèdent également une grande part du patrimoine net total.



Source : Calculs BCL basés sur la 2<sup>e</sup> vague de la LU-HFCS. Les données sont pondérées et à imputations multiples. Le graphique ne présente que la composition détaillée de 80 % à 100 % du revenu brut, le reste provenant des revenus du travail et des pensions.

Encadré 2 :

## ENQUÊTE SUR LE COMPORTEMENT FINANCIER ET DE CONSOMMATION DES MÉNAGES FRONTALIERS : PREMIERS RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME VAGUE

L'économie luxembourgeoise dépend fortement des travailleurs frontaliers, qui résident dans un pays limitrophe mais travaillent au Luxembourg, où ils représentent une part significative de l'emploi (presque 45 % en 2016). Ils contribuent également à la demande pour les produits et services luxembourgeois.<sup>18</sup> Afin d'améliorer notre connaissance de ces agents, la Banque centrale du Luxembourg a mené en 2014 une enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages frontaliers (XB-HFCS), en coopération avec Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER). Cet encadré présente les résultats préliminaires de la deuxième vague de cette enquête.

Les données recueillies fournissent des informations sur la situation économique des travailleurs frontaliers et de leurs familles. En particulier, elles détaillent leurs actifs et passifs, leurs revenus, la nature de leur emploi, leur niveau d'éducation, leur comportement financier (l'accès au système bancaire et au crédit, par exemple) et leur consommation. Les ménages frontaliers ont été identifiés à partir du registre de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Ils ont été contactés au deuxième semestre de 2014 et invités à répondre à un questionnaire en ligne. Comme le montre le tableau 1, sur 15 000 ménages frontaliers contactés, 2 414 ont répondu à l'enquête. Par rapport à la première vague réalisée en 2010, le taux de réponse est passé de 14,4 % à 16,1 %.

18 Voir T. Mathä, A. Porpiglia and M. Ziegelmeyer (2012) : « Income, wealth and consumption of cross-border commuters to Luxembourg ». Cahier d'Études de la BCL 78.